

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0029754.2024.004			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom LES JARDINS DU TILLEUL LAURENDEAU Remi Adresse 4 Rue des saulniers 79120 Vançais Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 07 mars 2024 00:22:55 +01 (Europe/Brussels) Lieu L'Isle-Jourdain (FR)		Nom et signature ECOCERT FRANCE	I.8 Validité Certificat valable du 11/01/2024 au 31/03/2026		

DÉLIVRÉ

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Fruit et fruit préparé: Autres baies et petits fruits	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Fruit à pépin et noyau (autres)	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Melon	Biologique
	Fruit à coques, graine et préparation associée: Autres fruits à coque	Biologique
	Légume et légume préparé: Autres légumes	Biologique
	Légume et légume préparé: Betterave	Biologique
	Légume et légume préparé: Chou	Biologique
	Légume et légume préparé: Citrouille	Biologique
	Légume et légume préparé: Concombre	Biologique
	Légume et légume préparé: Courge	Biologique
	Légume et légume préparé: Fève	Biologique
	Légume et légume préparé: Laitue	Biologique
	Légume et légume préparé: Légumes coupés et/ou emballés	Biologique
	Légume et légume préparé: Maraichage diversifié	Biologique
	Légume et légume préparé: Oignon	Biologique
Légume et légume préparé: Poireau	Biologique	
Légume et légume préparé: Poivron	Biologique	
Légume et légume préparé: Pomme de terre	Biologique	
Légume et légume préparé: Tomate	Biologique	
Plante aromatique et médicinale: Autres plantes aromatiques ou médicinales	Biologique	
Plante aromatique et médicinale: Basilic	Biologique	
Plants et semences: Autres plantes aromatiques ou médicinales - Plant hors sol	Biologique	
Plants et semences: Maraichage diversifié - Plant hors sol	Biologique	
Sauces et autres assaisonnements salés: Condiments et assaisonnements	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf	
II.9 Autres informations		
Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.		